

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Najoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Charte de la Laïcité à signer par les associations

M. El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la ville de Dijon s'est engagée dans un processus de labellisation, et a obtenu les labels « Diversité » et « Egalité professionnelle femmes-hommes », récompensant son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité au sein de ses services.

La municipalité est également engagée dans une convention de partenariat avec l'Observatoire national de la Laïcité, dont l'antenne régionale est hébergée à la Maison des Associations, et avec lequel nous accueillons depuis plusieurs années « Les trophées de la Laïcité ».

Il convient maintenant d'aller plus loin dans l'engagement de la collectivité dans la promotion de la laïcité et des valeurs qui en découlent.

En effet, réaffirmer notre attachement à la laïcité est aujourd'hui, plus que jamais, fondamental. La laïcité est un des piliers de notre République, avec la liberté, l'égalité et la fraternité. La loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'État a posé des règles qui restent aujourd'hui essentielles : la liberté de conscience, la liberté de culte et la neutralité de l'État. La laïcité protège les droits et les libertés de chacun, et nous protège tous contre l'obscurantisme et le dogmatisme.

C'est pourquoi je vous propose, comme le font d'autres collectivités et les services de l'État, que les associations qui reçoivent des subventions de la ville de Dijon, que ce soit en numéraire ou en nature, s'engagent au respect de ce principe, à travers la signature d'une charte qui rappellera les fondamentaux de la laïcité. La signature de cette charte conditionnera le versement de la subvention ou l'attribution de locaux le cas échéant, la collectivité se réservant le droit d'y mettre fin en cas de manquement à ces principes.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet de charte de la laïcité à signer entre la ville et les associations subventionnées.
- 2 - m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ